

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire

Rome, 22 - 24 mai 1996

**AUGMENTATIONS
BUDGETAIRES POUR DES
PROJETS APPROUVES
SOUMISES A
L'APPROBATION DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Point 5 b) de l'ordre du
jour

F

Distribution: GENERALE
WFP/EB.2/96/5-B/Add.1
9 avril 1996
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET HAITI 4111

(WIS No. HAI 004111)

**Aide aux cantines scolaires dans le nord et le
nord-est du pays**

	Budget précédent (dollars)	Augmentati on (dollars)	Budget révisé (dollars)
Coût des produits alimentaires	3 109 000	945 145	4 054 145
Coût total pour le PAM	4 588 158	1 773 321	6 361 479

Y compris les coûts de soutien indirects, en pourcentage des coûts directs (14,5 pour cent).

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

Pour des informations statistiques détaillées, prière de consulter le profil d'Haïti, établi par le PAM, qui est disponible sur demande.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE A L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.
2. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire sur les méthodes de travail, les documents établis par le Secrétariat à l'intention du Conseil ont été rédigés dans un souci de concision et axés sur la prise de décisions. Les réunions du Conseil d'administration doivent prendre un tour pragmatique et favoriser le dialogue et les échanges entre les délégations et le Secrétariat. Celui-ci poursuivra les efforts déployés pour faciliter la mise en oeuvre de ces principes directeurs.
3. Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions d'ordre technique sur ce document à contacter directement les fonctionnaires mentionnés ci-après, de préférence quelque temps avant la session du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en session plénière.
4. Les fonctionnaires du PAM qui traitent ce document sont les suivants:

Directeur régional: F. Roque Castro tél.: 5228-2207
Chargé des opérations: R. Antolin tél.: 5228-2368
5. Pour toute question concernant la distribution des documents présentés au Conseil d'administration, veuillez contacter l'employé chargé de la documentation (tél.: 5228-2641).

NATURE DE L'AUGMENTATION

1. Une prolongation d'un an (jusqu'en octobre 1998) est proposée; elle s'accompagne d'un engagement de 1 037 tonnes de blé bulgur, 1 725 tonnes de blé, 220 tonnes de mélange blé-soja, 72 tonnes d'huile végétale, 180 tonnes de légumineuses, 40 tonnes de poisson en boîte et 88 tonnes de sucre. Quelque 450 tonnes de blé seront monétisées.

Généralités

2. En raison du coup d'Etat de septembre 1991, les distributions n'ont démarré qu'en octobre 1992. Les objectifs du projet sont les suivants: contribuer à accroître la fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire et réduire le taux d'abandon; assurer aux élèves un apport spécifique en calories; dispenser au niveau des écoles et des communautés des connaissances de base en matière de santé et de nutrition; enfin, encourager les communautés à participer aux activités liées à l'école. L'embargo imposé et la mise en place d'un gouvernement de fait ont gêné la réalisation de ces objectifs. Durant toute cette période, le projet a été mené comme une opération d'urgence, dont l'activité principale consistait à distribuer des vivres dans les écoles, plutôt que comme un projet de développement. Ce n'est qu'au retour de la démocratie (octobre 1994) que des efforts ont été déployés pour réorienter le projet vers ses objectifs initiaux.
3. Le rapport sur l'état d'avancement du projet présenté au CPA à sa quarantième session (novembre 1995) signalait que malgré les difficultés rencontrées, deux ans après la mise en oeuvre du projet, le nombre d'inscriptions avait plus que doublé (85 000 au lieu des 45 000 prévus) dans les écoles bénéficiaires de l'aide du PAM; il recommandait par ailleurs que le PAM poursuive son aide pendant au moins une autre phase parce que le pays souffre d'un grave déficit vivrier et que le projet s'adresse aux écoliers les plus pauvres.
4. Le projet, d'une durée initiale de quatre ans, a été prolongé d'une année (jusqu'en octobre 1996) grâce à un don exceptionnel de 10 900 tonnes de maïs argentin et de 100 tonnes de poisson en boîte. Le gouvernement a ensuite sollicité un élargissement du projet de quatre ans. Une mission d'examen préalable, à laquelle participaient l'UNESCO et le PAM, s'est rendue en Haïti du 5 au 24 février 1996 afin d'évaluer la faisabilité d'une seconde phase dans le cadre d'un programme d'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire.



JUSTIFICATION DE LA REVISION

5. La mission a recommandé d'établir une révision budgétaire accompagnée d'une prolongation du projet qui servirait d'opération relais pour permettre la mise en oeuvre des recommandations de la mission et tester les nouveaux éléments qui devront être incorporés au projet. Cette approche tient compte du fait que les nouveaux ministres n'ont pas encore été nommés, que la mise au point du plan national pour l'éducation n'est pas achevée et que les activités à moyen terme des autres donateurs n'ont pas encore été définies. Cette prolongation donnerait également au PAM l'occasion d'évaluer convenablement l'impact du projet et de suivre les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de la mission avant de présenter un élargissement du projet pour approbation.
6. Malgré la grave crise politique et socio-économique que traverse le pays, l'embargo imposé par la communauté internationale, les changements fréquents de gouvernement et de personnel du projet et la contribution limitée du Gouvernement d'Haïti, le projet a eu un effet bénéfique dans le domaine de la valorisation des ressources humaines. Grâce à lui, dans les écoles les plus pauvres des régions les plus déshéritées du pays, le nombre d'élèves accédant à l'éducation a doublé par rapport aux objectifs. Le projet couvre approximativement 85 000 élèves au lieu des 45 000 prévus. L'aide alimentaire a une fonction de transfert de revenus puisque les frais scolaires sont financés sur les économies des ménages. Dans la plupart des écoles participant au projet, des associations de parents d'élèves se sont créées, ce qui a nettement rehaussé le niveau de participation des communautés aux activités scolaires, y compris au projet d'alimentation scolaire. On en veut pour preuve la bonne volonté des parents qui se déclarent prêts à préparer les repas bénévolement et à payer les cotisations nécessaires pour l'achat de bois et de condiments, et ce en dépit de leurs graves difficultés économiques. Le programme d'alimentation contribuera à remédier au problème de la faim temporaire dans les régions à déficit alimentaire et encouragera les parents à envoyer leurs enfants à l'école.
7. Avec le retour du pays à la démocratie, le gouvernement a commencé à établir un "plan national pour l'éducation à l'horizon 2004", qui vise à définir la politique du pays en matière d'éducation, à renforcer et à justifier la gestion du système éducatif par les pouvoirs publics et à résoudre la question du financement de l'enseignement. Bien que ce plan ne soit pas encore achevé, le gouvernement a pris dans l'intervalle un certain nombre de mesures - formation d'enseignants, construction et réfection d'écoles et programme d'alphabétisation. L'importance que le gouvernement accorde au secteur de l'éducation, conjuguée à l'accroissement de la participation des communautés et aux résultats positifs du projet justifient la prolongation du projet, assortie de ressources supplémentaires, en attendant la mise au point d'une nouvelle phase.
8. La mission d'examen préalable a recommandé un ajustement des objectifs du projet. En effet, si le premier objectif (stabilisation de la fréquentation scolaire et réduction du taux d'abandon) a été atteint, le deuxième (apport calorique) devrait être modifié pour remédier au problème de la faim temporaire et améliorer la capacité des élèves à se concentrer et à assimiler l'information reçue. Le troisième objectif (dispenser des connaissances de base en matière de santé et de nutrition) devrait être supprimé en raison du manque de stratégies concrètes pour sa mise en oeuvre.



9. Les bénéficiaires du projet devraient être sélectionnés en fonction des critères pertinents recommandés par la mission d'examen préalable, à savoir: a) incidence de la faim temporaire parmi les élèves; b) faible niveau socio-économique de la communauté concernée; c) existence d'associations de parents d'élèves; d) installations scolaires et cantines adéquates.
10. Au titre du présent projet, les cuisiniers reçoivent des rations sèches par jour de travail accompli. Au cours des visites effectuées dans les écoles et des entretiens avec les parents et les enseignants, la mission a appris que les parents acceptaient de préparer les repas à titre bénévole, comme c'est déjà le cas pour d'autres programmes d'alimentation scolaire exécutés dans le pays (par exemple par CARE, le Service de secours catholique (CRS), Adventist Development Relief Agency). Aussi, propose-t-on de ne plus fournir de rations aux cuisiniers à compter de la rentrée prochaine.
11. L'augmentation budgétaire proposée vise 45 000 bénéficiaires. Les enfants des zones rurales recevront une collation supplémentaire (à base d'un mélange blé-soja et de sucre) tôt le matin. En outre, environ 13 000 élèves de la zone métropolitaine recevront une collation composée de pain, de poisson et d'une boisson nourrissante (fournie par une ONG).
12. Il est recommandé de monétiser une certaine quantité de blé pour financer l'amélioration de l'infrastructure des cantines (47 pour cent), des activités de formation (sept pour cent), l'achat de foyers améliorés (33 pour cent) et d'ustensiles de cuisine (huit pour cent) et une enquête pour le ciblage des bénéficiaires (cinq pour cent).

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

13. La présente prolongation d'un an, assortie de nouveaux éléments et d'un engagement supplémentaire de produits, est recommandée au Conseil d'administration pour approbation.

